

Le sept avril deux mille vingt un à 20h30 le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Maire sous la présidence de Madame Monique ALIES , Maire.

Absents excusés

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU LOTISSEMENT DU CHATEAU D'EAU**

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales et notamment ses articles relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales

Madame le Maire expose le contenu du budget du lotissement du Château d'eau en résumant les orientations budgétaires générales,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité adopte dans son ensemble le budget primitif communal du lotissement du Château d'eau de l'exercice 2021 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement	1,00€
Section d'investissement	29,00€
Total	30,00€

**En annexe détail du budget**

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 SERVICE ASSAINISSEMENT**

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales et notamment ses articles relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales

Madame le Maire expose le contenu du budget de l'assainissement en résumant les orientations budgétaires générales,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité adopte dans son ensemble le budget primitif communal de l'assainissement de l'exercice 2021 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement	90 378,00€
Section d'investissement	103 783,00€
Total	194 161,00€

**En annexe détail du budget**

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET GENERAL**

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales et notamment ses articles relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales

Madame le Maire expose le contenu du budget de l'assainissement en résumant les orientations budgétaires générales,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité adopte dans son ensemble le budget primitif communal de l'assainissement de l'exercice 2021 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement	1 188 698,00€
Section d'investissement	1 247 285,00€
Total	2 435 983,00€

### **En annexe détail du budget et tableau d'investissement**

## **VOTE DES TAXES**

Vote des taxes foncières bâties et non bâties

Vu le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, la commune bénéficie à partir de l'année 2021 du transfert de taxe du département de la taxe foncière sur les propriétés bâties

Madame le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 avec le détail des allocations compensatrices

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les taux

-taxe foncière bâti	35,45%
-taxe foncière non bâti	83,82%

Le Conseil Municipal charge Madame le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

## **BIENS DEPENDANT SUCCESSION CABANES**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que la SAFER Occitanie est disposée à acquérir pour la somme de 150 000,00€ les biens dépendant de la succession CABANES dont la Commune est propriétaire.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé l'accepte et autorise Madame le Maire à signer la promesse de vente avec la SAFER.

**Etude diagnostic générale portant sur la restauration de la Collégiale Notre Dame de l'Assomption à BELMONT SUR RANCE**

Le plan de financement prévisionnel de ce programme est ainsi établi et validé par les membres du Conseil municipal

**-Dépense**

Etude	37 828,15€
Total	37 828,15€

**-Recettes**

ETAT (DRAC)	18 914,08€
REGION OCCITANIE	5 674,22€
DEPARTEMENT AVEYRON	5 674,22€
AUTOFINANCEMENT COMMUNE	7 565,62€
Total	37 828,15€

La séance est levée à zéro heure.